

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 10 juillet 2020

PROCES-VERBAL RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 96
Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 96

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle Louis Blazy à Mourenx, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez le 6 juillet 2020 conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Karine VIZOSO (suppléante de M. Mathias DUCAMIN), Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Vincent DUFAU-GOUDICQ, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Anita BEUSTE, , Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES : Mmes et MM. Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Mathias DUCAMIN, Jérôme TOULOUSE.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY et M. Lindsey DEARY.

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE, Président sortant, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

2. ELECTION DU PRESIDENT

2.1 - Présidence de l'assemblée

Le doyen des membres présents du conseil communautaire, M. LASPERRE-BISCONTI Alberta pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT). Après avoir constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie, il a invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Le Président est élu selon les modalités des articles L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-17 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues aux articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5211-9 du CGCT.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-7 et L. 5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

ALCETEGARAY Bénédicte

DEARY Lindsay

2.3 - Déroulement de chaque tour de scrutin

Après appel à candidatures, il est procédé à l'élection du Président.

Chaque conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne son bulletin de vote fermé, sur papier uniforme fourni par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins ont été annexés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.4 - Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 94
- f. Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

M/Mme <u>LAURENT Patrice</u>	voix (<u>54</u>)
M/Mme <u>HANON Emmanuel</u>	voix (<u>40</u>)
M/Mme.....	voix ()

2.5 - Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

2.6 - Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

2.7 - Proclamation de l'élection du Président

M/Mme. LAURENT Patrice..... ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) Président(e) et immédiatement installé(e).

3. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la communauté de communes de Lacq-Orthez doit disposer au minimum d'un vice-Président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 15 vice-Présidents au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 15 le nombre de vice-Présidents et à 6 le nombre de conseillers communautaires délégués, portant à 21 le nombre de membres du bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M. LAURENT Patrice élu Président (e), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-Présidents.

Il a été rappelé que les vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-17 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues aux articles L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 5211-9 du CGCT).

4.1 – Election du premier vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 44
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 49
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 63
- f. Majorité absolue : 32

Ont obtenu :

M/Mme BERGERET-TERLO Jean-Marie voix (63)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme BERGERET-TERLO Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) premier(e) vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.2 – Election du deuxième vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 4
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 45
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 80
- f. Majorité absolue : 41

Ont obtenu :

M/Mme. HANON Emmanuel voix (80)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme. HANON Emmanuel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) deuxième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.3 – Election du troisième vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 90
- f. Majorité absolue : 46

Ont obtenu :

M/Mme LABOURDETTE Michel voix (90)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme LABOURDETTE Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) troisième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.4 – Election du quatrième vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 95
- f. Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

M/Mme REY Dédien voix (95)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme REY Dédien ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) quatrième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.5 – Election du cinquième vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 93
- f. Majorité absolue : 47

Ont obtenu :

M/Mme...^{-DIU} COSTEDOAT Fabienne voix (93)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme...^{-DIU} COSTEDOAT Fabienne ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) cinquième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.6 – Election du sixième vice-Président**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 7
 e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 83
 f. Majorité absolue : 45

Ont obtenu :

M/Mme... LECHIT Christian voix (83)
 M/Mme..... voix ()
 M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
 e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
 f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
 M/Mme..... voix ()
 M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
 d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
 e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
 f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
 M/Mme..... voix ()
 M/Mme..... voix ()

M/Mme... LECHIT Christian ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) sixième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.7 – Election du septième vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 35
- f. Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

M/Mme... LOMBART Christian	voix (35)
M/Mme.....	voix ()
M/Mme.....	voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme.....	voix ()
M/Mme.....	voix ()
M/Mme.....	voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme.....	voix ()
M/Mme.....	voix ()
M/Mme.....	voix ()

M/Mme... LOMBART Christian ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) septième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.8 – Election du huitième vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 30
- f. Majorité absolue : 46

Ont obtenu :

M/Mme GRAMMONTIN Nadia voix (30)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme GRAMMONTIN Nadia ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) huitième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.9 – Election du neuvième vice-Président**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
 e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 94
 f. Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

M/Mme.....POUSTIS Henri..... voix (94)
 M/Mme..... voix ()
 M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
 e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
 f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
 M/Mme..... voix ()
 M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
 e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
 f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
 M/Mme..... voix ()
 M/Mme..... voix ()

M/Mme.....POUSTIS Henri..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) neuvième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.10 – Election du dixième vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 90
- f. Majorité absolue : 46

Ont obtenu :

M/Mme... DUCLOS Gérard voix (90)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme... DUCLOS Gérard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) dixième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.11 – Election du onzième vice-Président**Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
 e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 94
 f. Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

M/Mme OLIVE Michel voix (94)
 M/Mme voix ()
 M/Mme voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
 d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
 e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
 f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme voix ()
 M/Mme voix ()
 M/Mme voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
 d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
 e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
 f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme voix ()
 M/Mme voix ()
 M/Mme voix ()

M/Mme OLIVE Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) onzième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.12 – Election du douzième vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 94
- f. Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

M/Mme LARROQUE Francis..... voix (94)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme LARROQUE Francis..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) douzième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.13 – Election du treizième vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 34
- f. Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

M/Mme HABET Robert voix (34)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme HABET Robert ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) treizième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.14 – Election du quatorzième vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 91
- f. Majorité absolue : 46

Ont obtenu :

M/Mme. LE DIEU DE VILLE Marie voix (91)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme. LE DIEU DE VILLE Marie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) quatorzième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

4.15 – Election du quinzième vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 94
- f. Majorité absolue : 48

Ont obtenu :

M/Mme. CASSAROUNÉ Régis..... voix (94)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme. CASSAROUNÉ Régis..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) quinzième vice-Président(e) et immédiatement installé(e).

5. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Président et des vice-Présidents, aux élections des conseillers communautaires délégués.

5.1 - Election du premier conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 33
- f. Majorité absolue : 47

Ont obtenu :

M/Mme PENARTIN Guy voix (33)
M/Mme voix ()
M/Mme voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme voix ()
M/Mme voix ()
M/Mme voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme voix ()
M/Mme voix ()
M/Mme voix ()

M/Mme PENARTIN Guy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) premier(e) conseiller(e) communautaire délégué(e) et immédiatement installé(e).

5.2 – Election du deuxième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 35
- f. Majorité absolue : 41

Ont obtenu :

M/Mme PAYBOU Manipe voix (35)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme PAYBOU Manipe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) deuxième conseiller(e) communautaire délégué(e) et immédiatement installé(e).

5.3 – Election du troisième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 32
- f. Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

M/Mme... LAURIO Michel voix (32)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme... LAURIO Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) troisième conseiller(e) communautaire délégué(e) et immédiatement installé(e).

5.4 – Election du quatrième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 96
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 92
- f. Majorité absolue : 47

Ont obtenu :

M/Mme DUPUY Michel voix (92)
M/Mme voix ()
M/Mme voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme voix ()
M/Mme voix ()
M/Mme voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme voix ()
M/Mme voix ()
M/Mme voix ()

M/Mme DUPUY Michel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) quatrième conseiller(e) communautaire délégué(e) et immédiatement installé(e).

5.5 – Election du cinquième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 5
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 31
- f. Majorité absolue : 46

Ont obtenu :

M/Mme. ALCETE GARA Y Bénédicta voix (31)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme. ALCETE GARA Y Bénédicta ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) cinquième conseiller(e) communautaire délégué(e) et immédiatement installé(e).

5.6 – Election du sixième conseiller communautaire délégué

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 36
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] : 32
- f. Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

M/Mme ARRIAU Philippe voix (32)
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

Résultats du troisième tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral) :
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d] :
- f. Majorité absolue :

Ont obtenu :

M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()
M/Mme..... voix ()

M/Mme ARRIAU Philippe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé(e) sixième conseiller(e) communautaire délégué(e) et immédiatement installé(e).

6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL (L. 1111-1-1)

Le Président a donné lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 al 1er du CGCT (loi n° 2015-366 du 31/03/2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat) :

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Président a remis aux membres du conseil communautaire une copie de la Charte et des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux, soit les articles L.2123-1 à L.2123-35 du CGCT.

7 - OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

.....
.....
.....
.....
.....

8 - PROCLAMATION DES RESULTATS

Mmes et MM. LAURENT Patrice, BERGERET-TERCO fem Marie, HANON Emmanuel, LABOURDETTE Michel, REY Didier, COSTEDAT-DIU Fabienne, LECHIT Christian, LOMBART Christian, GRAMMONTIN Nadia, POUSTIS Honni, DUCOS Gérard, OLIVÉ Michel, LARROQUE Francis, HABET Robert, LEDIEU DE VILLE Marlène, CASSAROUHÉ Régis,

.....
.....

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés respectivement Président(e), premier(e), deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième vice-Présidents.

Les intéressés ont déclaré accepter ces fonctions : ils sont membres du bureau qui est complété en application des statuts de la communauté de communes de Lacq-Orthez par un représentant des communes dont les délégués ne sont ni Président, ni vice-Présidents, à savoir :

Mmes et MM. P. MARTIN Guy, P. BOU Marie, LAURIO Michel, DUPUY Michel, ALFETE GARAY Bénédicte, ARRIAU Philippe.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 10 juillet 2020 à 21 heures 00 minutes, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers communautaires présents ou représentés, de leurs suppléants.

Le doyen d'âge du conseil communautaire



Les secrétaires



Les membres titulaires du conseil communautaire [ou leur(s) représentant(s)]

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

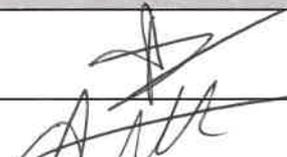
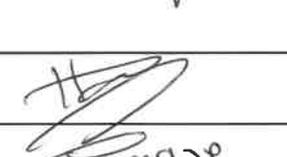
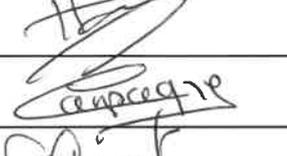
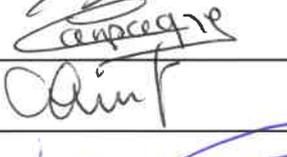
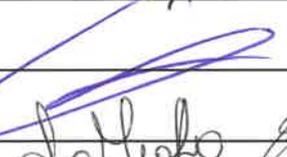
Affiché le

SLOW

ID : 064-200039204-20200710-COCCLO_2020_167-AU

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION D'ORTHEZ
DU 10 JUILLET 2020**

Feuille d'émargement élections communautaires

Nom - Prénom	COMMUNE	Emargement
ALCETEGARAY Bénédicte	BALANSUN	
ARRIAU Philippe	VIELLESEGURE	
BAYLE-LASSERRE Joëlle Pouvoir à Jean-Louis GROSSET	ORTHEZ	Excusée 
BENAVENTE Alice	ARTIX	
BERGERET-TERCQ	ARTIX	
BEUSTE Anita	ORTHEZ	
BIROU Daniel	PARDIES	
BONNAFOUX Stephan	MASLACQ	
BOUNINE Jean-Pierre Pouvoir à Marc DESPLAT	ORTHEZ	Excusé 
BOURDEU Hélène	MONEIN	
CAMPAGNE-IBARCQ Valérie	SAUVELADE	
CARRIAT Corinne	MOURENX	
CASSAROUMÉ Régis	MESPLEDE	
CAZALÈRE Jean-Pierre	ABOS	
CHERITI Laurent	CASTEIDE-CANAU	
CLAVÉ Jacques	MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE	
CONEJERO Luis Miguel Pouvoir à Pierrette DOMBLIDES	ORTHEZ	Excusé 
COSTEDOAT-DIUT Fabienne	ARTHEZ DE BEARN	
COUBLUCQ Laurent	LABEYRIE	
COUTRY Loïc	LAA-MONDRANS	
DANDIEU Françoise	MONEIN	
DE MORO Marie	ORTHEZ	
DEARY Lindsey	MOURENX	
DEMAISON Idelette	BELLOCQ	

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

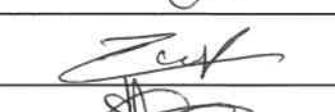
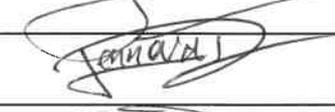
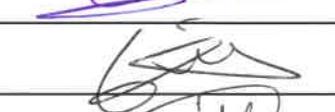
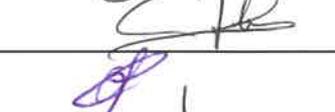
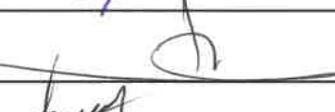
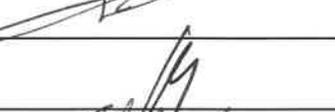
Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

aménagement

SLOW

ID : 064-200039204-20200710-COCCLO_2020_167-AU

Nom - Prénom	COMMUNE	
DESPLAT Marc	ORTHEZ	
DOMBLIDES Pierrette	ORTHEZ	
DUBREUIL Jean-Pierre	LAGOR	
DUCAMIN Mathias Supp Karine VIZOSO	CARDESSE	
DUCOS Gérard	SERRES SAINTE MARIE	
DUFAU-GOUDICQ Vincent	MONEIN	
DUPLEIX Nathalie	LACOMMANDE	
DUPUY Michel	SAULT-DE-NAVAILLES	
ERTAURAN Dominique	VIELLENAVE D'ARTHEZ	
ESCOUPELOUP Jean-Pierre	ARTHEZ DE BEARN	
ETCHART Véronique	MONT-ARANCE-GOUZE-LENDRESSE	
FAYET Jean-Pierre	MOURENX	
FLORES José	BAIGTS-DE-BEARN	
GALOPIN Patrick	DOAZON	
GENNEVOIS Anne-Lise	MOURENX	
GOBERT Bernard	LAHOURCADE	
GOUAILLARDOU Frédéric	HAGETAUBIN	
GRAMMONTIN Nadia	CASTETNER	
GRINET Francis	SALLESPISSÉ	
GROUSSET Jean-Louis	ORTHEZ	
HAGET Robert	PARDIES	
HANON Emmanuel	ORTHEZ	
IRIART Gérard	MOURENX	
LABASTE Jean	SAINT-BOES	
LABORDE Jacques	ORTHEZ	
LABOURDETTE Michel	PUYOÛ	
LAFARGUE Pierre	SAINT-GIRONS-EN-BEARN	

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID : 064-200039204-20200710-COCCLO_2020_167-AU

Nom - Prénom	COMMUNE	
LAFITTE Hervé	CESCAU	
LAMARQUE Corinne	ARTIX	
LAPUYADE Nicolas	PARBAYSE	
LARA Firmin	NOGUERES	
LARRADET Monique	CUQUERON	
LARRIEU Carole	PUYOÛ	
LARROQUE Francis	LOUBIENG	
LASCABES Jean-Jacques	SARPOURENX	
LASSERRE-BISCONTE Albert	LUCQ-DE-BEARN	
LAURENT Patrice	MOURENX	
LURIO Michel	BESINGRAND	
LAY Jérôme	SAINT-MEDARD	
LE DIEU DE VILLE Marlène	LAGOR	
LEBLANC Jean-Simon	LABASTIDE-MONREJEAU	
LÉCHIT Christian	URDES	
LEMBEZAT Céline	ORTHEZ	
LENGLET Alain	OZENX-MONTESTRUCQ	
LÉVÊQUE Gilles	ARGAGNON	
LOMBART Christian	MONEIN	
LUPIET Christine	LACADEE	
MARDELLE Gilles	CASTILLON D'ARTHEZ	
MIRASSOU Jean-Claude	ABIDOS	
MIRASSOU Maïthé	TARSACQ	
MOLLES Christian	SAULT-DE-NAVAILLES	
NAULÉ Jean	MASLACQ	
OLIVÉ Michel	LUCQ-DE-BEARN	
PAINSET Amandine	BONNUT	

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID : 064-200039204-20200710-COCCLO_2020_167-AU

Nom - Prénom	COMMUNE	
PAYBOU Maryse	CASTEIDE CAMI	
PÉDEGERT Alain	ARNOS	
PÉDEPRAT Daniel	BELLOCQ	
PÉMARTIN Guy	BAIGTS-DE-BEARN	
PEREZ Marc	RAMOUS	
PICHAUREAU Madeleine	ORTHEZ	
POURTAU-MONDOUTEY Benoît	BIRON	
POUSTIS Henri	CASTETIS	
PRAT Jean-Bernard	BOUMOURT	
PRAT Lucien	ARTIX	
RAMANANTSOA Françoise	MOURENX	
REY Didier	LACQ-AUDEJOS	
ROMAIN Guy	SALLES-MONGISCARD	
SENSEBÉ Jean-Jacques	ORTHEZ	
TOULOUSE Jérôme Supp. Serge ARRIEULA	OS-MARSILLON	Excusé
VERGEZ-PASCAL Bertrand	MONEIN	
WARRYN Patrick	LABASTIDE-CEZERACQ	
ZIEGLER Pierre	LANNEPLAA	